

qu'il est ne tourne plus très rond. Ça pourrait être un objectif.

J'ose espérer qu'il étudie un autre problème dont j'ai parlé, celui de la différence entre les couples mariés et ceux qui ne le sont pas, différence qui fait que les couples non mariés bénéficient de plus de déductions que les couples qui le sont. Je ne veux pas dire ici qu'il faut accorder moins de réductions aux couples non mariés, mais simplement que j'aimerais voir les couples mariés bénéficier de réductions aussi généreuses.

• (1940)

De plus, une autre pratique discriminatoire qui devrait être examinée est la différence de traitement entre les parents qui décident de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants et ceux qui envoient leurs enfants au moins une partie de la journée dans une garderie. Dans ce dernier cas, les parents ont droit à une déduction, mais pas dans le premier. Je crois qu'il y a là une contradiction malheureuse et qu'il y a discrimination. J'espère qu'en examinant cela, le comité élargira son mandat, adoptera davantage d'objectifs et examinera les différents problèmes que nous soulevons.

À mon avis, il est temps de mettre fin au débat et de nous occuper de cette question et de toutes les autres qui méritent notre attention. Je suis heureux que tous les partis, si j'ai bien compris, nous donnent leur appui. Il existe une volonté d'aller de l'avant, d'examiner la question et d'y apporter des solutions. Ces solutions, je l'espère, iront dans le sens de ce que j'ai dit ce soir et de ce que d'autres députés des deux partis d'opposition ont dit.

J'espère que la question sera renvoyée à un comité qui pourra en faire un examen attentif, comme il se doit.

[Français]

Monsieur le Président, je termine en demandant à mes collègues de trouver une solution aussitôt que possible, non seulement à ce problème-ci, mais aux autres que j'ai énumérés et à bien d'autres encore qui ont besoin d'attention.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur la motion no 484 inscrite au nom de M. Harvard, le député de Winnipeg St. James, motion qui se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la perception de l'impôt sur le revenu dans le cas des citoyens dont l'impôt n'est pas retenu à la source, de sorte que les citoyens âgés qui doivent payer des impôts en quatre acomptes trimestriels puissent payer en un seul acompte annuel.

Initiatives parlementaires

Monsieur le Président, cette question m'intéresse parce que j'ai, dans mon comté, environ 7 500 résidents qu'on appelle des gens de l'âge d'or et qui, à l'occasion, me font des commentaires sur cette obligation qu'ils ont de payer des acomptes trimestriels.

[Traduction]

Beaucoup de mes électeurs m'ont fait connaître leur point de vue à cet égard, toujours des personnes âgées qui, dans bien des cas, ont peu d'expérience en la matière alors que les employeurs sont tenus d'envoyer au gouvernement du Canada les déductions qu'ils font à la source, ce qui est pratique courante chez nous. C'est pourquoi ces gens ne sont pas habitués à ce système. Ils sont donc surpris et parfois outrés de devoir prévoir leur revenu pour l'année courante et envoyer un paiement trimestriel à Revenu Canada malgré leur faible revenu—je parle de revenus de moins de 20 000 \$, je ne parle donc pas des riches.

Les règles d'imposition du revenu s'appliquent à tous. Les citoyens ne remettent pas la loi en question; ils s'interrogent davantage sur la pertinence du processus à suivre que sur l'à-propos d'avoir à payer de l'impôt. Ils ne contestent pas qu'ils doivent payer leur juste part. Ils ont payé des impôts toute leur vie et ils ont l'intention de continuer.

La difficulté réside dans le fait qu'un grand nombre de mes électeurs, à cette époque de l'année, attendent le chèque provenant de l'investissement qu'ils ont fait, par exemple, l'année dernière dans les obligations d'épargne du Canada et dont l'intérêt est payé une fois par an. Ils ont des certificats de placement garanti qui sont aussi payés une fois par an. À cause de ce revenu qui leur est versé en une somme globale une fois par an, ils doivent encore prévoir le versement de leur impôt sur le revenu tous les trimestres et cela leur crée des problèmes.

Nous savons ce que c'est que de gérer un budget. Eh bien, ces personnes éprouvent quelquefois des difficultés provenant du fait qu'elles doivent payer les primes d'assurance de leur logement, de leurs meubles ou de leur responsabilité civile qu'elles veulent conserver.

Elles ont aussi à payer d'autres factures, des états de compte relatifs à leurs cartes de crédit, et ainsi de suite, des choses dont vous et moi avons à nous occuper tous les jours ou tous les mois. Toutes ces factures grèvent leur capacité de payer, et elles doivent établir un budget. Elles trouvent cela difficile, car leur revenu n'est plus établi sur une base mensuelle. Ce n'est plus un revenu qui a déjà été assujéti à l'impôt, comme lorsque l'employeur effec-